



Obligations **transition**

Qu'est-ce que c'est ?

Les obligations sont émises

pour **8 ans** avec **4 ans** de différé d'amortissement

Garantie de l'Etat
sur les pertes

5Md€

maximum de
garantie (LFI 2024)

Pourquoi ?

Soutenir les PME & ETI
avec des financements de
long terme

**Accélérer la transition
de l'économie** et la
décarbonation des entreprises

3 axes

1. Financer de **projets d'amélioration de la performance environnementale** des ETI et des PME (« équipements »)
2. Financer des **PME dont l'activité principale contribue à la transition de l'économie** (PME dites « solution »)
3. Financer des **PME ayant engagé une démarche de décarbonation** (PME dites « en transition »)

Quand ?

Début 2025  Fin 2029

-55%



2030

Atteindre l'objectif européen
de réduction de 55% des émissions
de gaz à effet de serre en 2030